

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

DEC n°091/2024

DECISION

Objet : MAPA FOURNITURES COURANTES – AVENANT 01 - FOURNITURE ET POSE D'UNE LIGNE DE SELF AU RESTAURANT SCOLAIRE

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Vu la décision n°090/2024 du 07/06/2024 portant attribution à la société SARL HENRI DEHONDT (marché n°2024-02) de la fourniture et pose d'une ligne de self au restaurant scolaire
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la société :

SARL HENRI DEHONDT – 158 route du chapeau rouge – 59229 Tétéghem – Coudekerque-Village
SIRET : 418609004 00019

Un avenant n°01 concernant le marché de fourniture et pose d'une ligne de self au restaurant scolaire.

Objet de l'avenant :

Modification du meuble réfrigéré HOD sur baie libre avec vitrine réfrigérée d'une longueur de 2000mm par une longueur de 1500mm.

Montant du marché : **42.552,48€ HT – 51.062,98€ TTC**

Moins-value – avenant n°01 : **1.141,80€ HT – 1.370,16€ TTC soit -2,68%**

Nouveau montant du marché : **41.410,68€ HT – 49.692,82€ TTC**

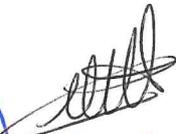
ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 17 / 06 / 2024

David CALCOEN

Maire




Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT